

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

► Horaires de la mairie:

Du lundi 13h30 à 17h30 mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h

	et le samedi de 9	h à 12h
	Formulaire	Remplir le formulaire CERFA à l'ENCRE NOIRE
		Pour les majeurs : le demandeur doit être présent au dépôt
		du dossier et au retrait de la carte d'identité
		<u>Pour les mineurs</u> : cerfa complété et signé par le représentant
		légal (signature du mineur à partir de 6 ans et empreinte à partir
		de 13 ans) présence obligatoire au dépôt
		- récentes (moins de 6 mois), identiques, de format 35x45
		mm, sans pliure, ni trace
		- tête droite et nue (pas de foulard, pas de bandeau, pas de
		serre- tête), visage dégagé
		- de face, expression neutre (pas de sourire), bouche fermée
	2 Photos	- la monture des lunettes ne doit pas masquer le regard : une
		monture épaisse et les verres teintés sont interdits, pas de reflet
		sur les lunettes.
		25 mm 35 mm
		bylike Phinism. Ti
Pièces à produire		\$\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\
		32 mm (g) \ \ \]
		Taille réelle du visage (du menton à la racine des cheveux) Minimum 32 mm et maximum 36 mm
		a Fig. 200 do 1 ère douando ou doual/monto
		• En cas de 1 ^{ère} demande ou de vol/perte
		□ acte de naissance de moins de 3 mois, original, copie intégrale
	Justificatif d'état civil	ou passeport <u>sécurisé</u> (électronique ou biométrique), valide
		ou périmé depuis moins de 5 ans • En cas de renouvellement :
		□ carte d'identité plastifiée valide ou périmée depuis moins de 5 ans
		□ ou carte d'identité plastifiée valide ou périmée depuis moins de 5 ans
		ans + acte de naissance de moins de 3 mois (original, copie
		intégrale) Ou passeport <u>sécurisé</u> , valide ou périmé depuis – de 5
		ans. NB : Restitution obligatoire de l'ancienne carte d'identité
		Justificatif récent : moins de 6 mois au nom de <u>l'intéressé</u> :
		facture de gaz, de téléphone () impôt sur le revenu, assurance
		habitation
		Si vous habitez chez quelqu'un (y compris enfant majeur
	Justificatif de domicile	domicilié chez ses parents) :
		l'hébergeant doit vous fournir : un justificatif d'identité + un
		justificatif de domicile à son nom + une attestation certifiant
		que vous habitez chez lui.
		Vous devez également fournir un document officiel à vos nom
		et adresse (ex : RIB, bulletin de paie, relevé assurance
		maladie)
		Pour les mineurs dont les parents sont divorcés ou séparés:
		Jugement de divorce (intégralité)/ convention/décision judiciaire
		• En cas de résidence alternée : justificatif de domicile
		+ justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport) de
		chacun des 2 parents
		+ Si séparation des parents non mariés : accord amiable écrit

avec les signatures des 2 parents

• Pour les mineurs : carte d'identité ou passeport du représentant légal qui dépose la demande • En cas de perte/vol : déclaration de perte délivrée en mairie ou déclaration de vol **Pièces** délivrée en gendarmerie ou commissariat de police supplémentaires en + document officiel avec photo vous permettant de justifier votre identité : passeport, fonction de votre permis de conduire, carte vitale, de bus... situation • En cas d'utilisation du 2 ème nom : - nom du conjoint : copie intégrale de votre acte de naissance comportant la mention du mariage ou de votre acte de mariage de moins de 3 mois - nom de l'ex-conjoint : autorisation écrite de l'ex-conjoint ou jugement de divorce mention- nant l'autorisation - mention « veuf » ou « veuve » : acte de décès du conjoint décédé - pour les mineurs, utilisation du nom des 2 parents comme nom d'usage : autorisation écrite de l'autre parent pour l'apposition du nom d'usage sur la CNI + justificatif d'identité de l'autre parent • En cas de tutelle : jugement de tutelle + présence obligatoire du tuteur au dépôt et au retrait • En cas de naturalisation française : copie intégrale de votre acte de naissance portant la mention du décret de naturalisation + certificat de nationalité française. • En cas de 1ère demande ou sur présentation de la carte d'identité à renouveler : GRATUIT Coût • En cas de perte/vol : 25 € en timbres fiscaux Achat des timbres fiscaux: en bureau de tabac ou au trésor public